

## G. — Émissaire envoyé de Sedan.

Hulme, filateur, à Mouzon.

## QUATRIÈME GROUPE

PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE AU  
29 OCTOBRE

Le choc décisif a eu lieu à Sedan, mais l'étendue du désastre a dépassé toutes les prévisions, et au lieu d'amener la paix, il a abattu l'empire.

Le gouvernement de la Défense nationale doit, en raison des exigences de l'ennemi, continuer la lutte.

Le maréchal Bazaine est resté inactif : il n'a pas voulu quitter Metz, lorsque cent mille hommes marchaient à son aide, il persistera plus que jamais dans son inaction, maintenant qu'il est seul contre toute l'armée allemande. L'ennemi, qui a pu juger de ses hésitations le 26 et le 31 août, le comprend aisément, mais il veut se prémunir contre une tentative désespérée ; il veut prendre avec Metz, l'armée dont il a ressenti la valeur, sans avoir même à redouter les convulsions de son agonie. Il s'empresse de faire entrevoir la possibilité de négociations ayant pour base une restauration impériale appuyée sur le maréchal Bazaine. Sa voix est aussitôt entendue au Ban-Saint-Martin, et l'agent Régnier peut venir librement à Metz se faire écouter du maréchal et recevoir ses confidences. Aux intrigues de Régnier succèdent les essais de négociations du général Boyer : grâce à ces manœuvres le maréchal peut, jusqu'au jour de la capitulation, entretenir l'armée dans des illusions qui ne se dissiperont que le jour où, captive en Allemagne, elle verra la France continuer une lutte désespérée contre l'invasisseur.

Pendant cette longue et douloureuse période, le maréchal Bazaine a expédié de Metz quelques courriers. Un millier de prisonniers sont rentrés dans la place par voie d'échange ; quelques-uns aussi se sont échappés des convois de l'ennemi, ils ont rapporté des nouvelles de l'extérieur. Enfin, le gouvernement de la Défense nationale a fait les plus grands efforts pour se mettre en communication avec le commandant en chef de l'armée du Rhin. Parmi les émissaires qu'il a envoyés, ceux que l'instruction a pu retrouver, généralement étrangers au pays, n'ont pas dépassé Thionville, mais leur arrivée dans cette place a provoqué diverses tentatives, dont une au moins a été couronnée de succès. (Risse, n° 216.)

Les témoins entendus pour cette période et les agents dont on a retrouvé la trace se répartissent en trois catégories, comme il suit :

## A. — Courrier du maréchal.

Femme Antermet. Déposition n° 459.

Marc (Émile), Henry (Pierre), soldats au 7<sup>e</sup> cui-

rassiers, porteurs de la dépêche du 15 septembre, n° 355.

Un paysan de Donchery, porteur de la même dépêche.

De Valcour, Prieskeswitch, Courtial, Vernet, porteurs de la dépêche du 21 octobre.

## B. — Prisonniers rendus ou évadés. — Porteurs de journaux ou de nouvelles.

Lejoindre, capitaine, arrivé le 10 septembre, déposition n° 26.

Pennetier, brigadier, arrivé le 14 septembre, déposition n° 192.

Delamarre, sous-lieutenant de cavalerie, arrivé le 17 septembre, déposition n° 206.

Archambeau, arrivé le 26 septembre, déposition n° 42.

## C. — Émissaires du gouvernement de la Défense nationale.

Jacob, parti de Paris, déposition n° 385.

Donzella, marin, parti de Paris, déposition n° 256.

Quatrebœuf, marin, parti de Paris, déposition n° 255.

Lebas, non retrouvé, déposition de M. Gambetta, n° 298.

Clarke, déposition n° 433.

Camus, père et fils, partis de Montmédy, déposition n° 183.

Muller (Jules), parti de Thionville, déposition n° 323.

Calarmon, parti de Thionville, déposition n° 389.

Risse, parti de Thionville, déposition n° 216.

## CINQUIÈME GROUPE.

COMPRENANT TOUTE LA DURÉE DU BLOCUS.

Pendant toute la durée du blocus, le nombre des personnes qui, soit pour le service de l'armée, soit pour des intérêts privés, ont pu entrer et sortir de Metz, en franchissant les lignes ennemies, est très-considérable. L'instruction n'a pu en entendre qu'un très-petit nombre, qui forment deux catégories distinctes, savoir :

## A. — Émissaires envoyés en reconnaissance dans les camps ennemis.

Il suffit de parcourir le registre des renseignements de l'état-major général, pour se faire une idée du nombre des agents employés à ce service, qui, pouvant franchir les lignes ennemies, auraient eu toute facilité, s'ils en avaient été chargés, pour aller chercher et rapporter à Metz les instructions du gouvernement ; on en trouve l'affirmation répétée dans beaucoup de dépositions, notamment dans celle du général Coffinières et de MM. Samuel et Charet. Nous nous bornons à citer parmi les agents de cette catégorie :

Mouth, sous-lieutenant, à Saumur, déposition n° 211. — Altenburger, sous-officier, déposition n° 209. — Tingry, déposition n° 301. — Trussem, dépositions n° 258 et 276. — Vautier, décédé.

## B. — Gens du pays ou voyageurs ayant franchi les lignes prussiennes.

1 bis. Guépratte, déposition n° 53. — 2. Jeandelise, déposition n° 126. — 2 bis, de Vivitte, déposition n° 125. — 3. Lallouette, déposition n° 127. — 4. Michaut (Elisa), déposition n° 128. — 5. Mangin (Hubert), déposition n° 129. — 15 bis. Mangin (Étienne). — 6. Boulanger (Pierre). — 8. Pierre (Pierre). — Esselin, déposition n° 122. — 11. Hanzly, déposition n° 133. — 10. Georgin (Théodore) n° 134. — 16. Georgin (Jules). — 12. Labbé père, déposition n° 135. — 13. Labbé fils, déposition n° 136. — 14. Guépratte (Marie), déposition n° 138. — 15. Demange, déposition n° 139. — 4 bis. Michaux. — Maud'heux, déposition n° 326. — Renou, déposition n° 388.

## CHAPITRE II

## Transmission des dépêches par le colonel Turnier, commandant supérieur de Thionville.

Nous avons pu suivre, dans le chapitre précédent, la marche progressive de l'invasion par les destructions successives opérées à la fois sur nos voies ferrées et sur nos lignes télégraphiques, et nous avons reconnu que l'armée allemande, après avoir franchi la Moselle au sud de Metz, avait opéré sur la rive gauche, en remontant vers le nord, un grand mouvement tournant. Elle avait détruit successivement les communications de l'armée du Rhin avec Nancy, Verdun, Briey, et enfin Thionville, ne lui laissant comme dernière ressource que la voie ferrée des Ardennes.

Cette marche de l'ennemi permet de se rendre compte des difficultés qu'ont rencontrées les divers émissaires dirigés sur Metz, suivant la route qu'ils ont suivie, et explique comment la plupart d'entre eux, trouvant trop fortement occupées les lignes qui joignent directement Metz, soit à Verdun, soit aux différents points des lignes des Ardennes, ont été amenés à se rabattre sur Thionville.

Plus tard, lorsque l'armée allemande eut pris devant Metz ses positions définitives, Thionville, en raison de sa proximité de la frontière et du blocus peu rigoureux auquel cette place était soumise, s'est trouvée l'objectif naturel de tous ceux qui avaient mission d'arriver jusqu'au maréchal Bazaine. Ce fait, qui est une conséquence logique des événements et de la situation géographique de cette place, est d'ailleurs établi par de nombreuses dispositions (1).

(1) Parmi les émissaires énumérés dans le chapitre I<sup>er</sup>, on en compte 25 qui ont été en relation directe avec le colonel Turnier.

Le colonel Turnier, commandant supérieur de Thionville, s'est trouvé par conséquent l'intermédiaire auquel ont dû nécessairement recourir la plupart des émissaires envoyés au maréchal.

L'instruction a dû faire appel aux souvenirs de cet officier supérieur et a d'abord constaté avec étonnement une défaillance de mémoire qui ne lui permettait pas de formuler la moindre affirmation.

Elle a dû, par suite, recourir aux documents écrits et notamment au registre des fonds secrets tenu par le commandant de place de Thionville.

Le colonel Turnier avait fourni à la commission d'enquête une première copie de son registre des fonds secrets ; dans sa première déposition, en date du 6 août, il a fait connaître que cette copie avait été faite pendant sa captivité à Bayreuth, et qu'il en avait alors l'original entre les mains.

Invité à faire les recherches les plus minutieuses pour retrouver cette minute, il a déclaré n'avoir pu la retrouver et a présenté à l'instruction une seconde copie qui ne diffère de la première que par quelques dates ou mots ajoutés après coup, de sa main, à la première expédition, sur les indications des agents appelés en témoignage pendant l'enquête et qu'il avait revus avant de faire sa déposition devant le conseil. Il affirme solennellement que ce second état est l'exacte reproduction du registre sur lequel il a été copié pendant sa captivité à Bayreuth. — Quant à la minute, il a jugé inutile de la conserver. — Il ne peut d'ailleurs indiquer ni le nom ni le régiment du sergent-major qui a fait ses copies et qui, pendant deux mois, lui a servi de secrétaire à Bayreuth, à l'époque où, obligé de rester constamment étendu par suite d'une blessure, il lui était impossible d'écrire ; mais il fait entrevoir qu'il pourra peut-être retrouver ce sous-officier.

L'instruction arrive à découvrir, en dehors des recherches du colonel Turnier, le nom de ce sergent-major, M. Thiriot, aujourd'hui sous-lieutenant au 85<sup>e</sup> de ligne ; M. Thiriot, appelé en témoignage, a reconnu que les deux copies étaient celles qu'il avait faites à Bayreuth, et il a déclaré qu'elles étaient bien conformes à l'original qu'il venait de voir entre les mains du colonel Turnier.

En même temps, il a remis à l'instruction deux lettres qui lui avaient été adressées le 9 et le 22 août 1872 par cet officier supérieur. Dans la première, le colonel Turnier s'adresse à M. Thiriot pour obtenir l'assurance qu'il est le secrétaire employé par lui à Bayreuth.

La seconde est conçue en ces termes :

« Je suis appelé à témoigner dans l'affaire Bazaine relativement aux émissaires que j'ai employés ; et, pour aider ma mémoire sur les noms et les dates, je n'ai que les copies que vous avez faites, à Bayreuth, du petit registre de mes fonds secrets, sur lequel étaient inscrites les sommes que j'ai données à la plupart des hommes qui ont été employés à ce service.



« Les archives, qui auraient pu me fournir des renseignements, ayant été perdues ou détruites à Thionville, il en résulte que la copie du registre des fonds secrets devient une pièce qui a son importance, puisque c'est la seule qui donne quelques détails à ce sujet.

« N'ayant pas conservé ce brouillon ou registre sur lequel vous avez fait trois copies, dont deux n'étaient destinées qu'à la reddition de mes comptes, et la troisième à nos archives, il est nécessaire de prouver qu'elles ont été faites par vous à Bayreuth, en décembre 1870 ou en janvier 1871, alors qu'on était loin de supposer qu'elles pourraient être produites dans le jugement du maréchal Bazaine, et en outre qu'elles sont l'exacte reproduction de mon registre des fonds secrets.

« Il est naturel que vous ne vous souveniez plus d'avoir fait ces copies, que vous reconnaîtriez bien si elles vous étaient présentées. Deux d'entre elles sont remises au greffe, et la troisième est sur un petit cahier dont je vous adresse le titre et la fin seulement, afin de conserver le reste.

« Ayez donc la complaisance de me dire si vous reconnaissez cette écriture comme étant la vôtre, et si c'est bien pendant que vous étiez en captivité à Bayreuth, en décembre 1870 ou au commencement de 1871 que vous avez fait cette copie... Il est probable qu'on vous adressera officiellement une de ces deux copies, si votre lettre ne suffit pas ou s'il y a encore doute dans votre esprit, car dans le mien il ne peut y en avoir, attendu que je suis bien convaincu que c'est vous qui m'avez rendu ce service.

« Je vous prie de ne pas dire un mot de cette affaire, dans laquelle vous serez peut-être interrogé pour certifier votre écriture, l'époque des copies et l'exactitude de la reproduction de mon registre.

« Je vous prie de m'envoyer, avec votre réponse, les deux extraits ci-inclus. »

M. Thiriôt, en recevant cette lettre, avait reconnu que l'un des deux extraits du registre, l'arrêté de caisse, était bien de son écriture, tandis que l'autre, formant l'en-tête du carnet, n'était pas écrit de sa main.

Avant de venir déposer, il avait eu une entrevue avec le colonel Turnier, qui lui avait montré le carnet d'où il avait détaché les deux extraits qui lui avaient été envoyés : c'était ce carnet que M. Thiriôt avait reconnu comme étant celui d'après lequel avaient été faites les copies de Bayreuth. Par suite, c'était, dans son opinion, le registre original qui avait servi à Thionville aux inscriptions journalières des dépenses secrètes. Le colonel Turnier avait, en outre, recommandé à M. Thiriôt de venir, après avoir déposé, lui rendre compte des questions qui lui auraient été adressées par le magistrat instructeur.

A la suite de cette déposition, le commissaire

central de Versailles a été requis, le 9 septembre 1872, d'avoir à saisir, entre les mains du colonel Turnier le carnet signalé par M. Thiriôt.

Au premier examen, il est aisé de reconnaître que ce carnet n'est pas, comme l'a supposé M. Thiriôt, le registre original des fonds secrets tenu, au jour le jour, par le colonel Turnier. C'est, en effet, une copie qui a été faite à Thionville du 18 au 22 novembre 1870 par le sergent-major Coquelin, dont le colonel Turnier avait également oublié le nom, défaillance de mémoire qui a lieu d'étonner, car Coquelin a été employé dans les bureaux du commandant de place de Thionville pendant toute la durée du siège, et son nom, écrit de la main même du colonel Turnier, figure sur le registre des fonds secrets.

Toutes les inscriptions portées sur ce carnet, jusqu'à la date du 18 novembre, ont été faites le même jour et d'un seul trait, par le sergent-major Coquelin. Les sept dernières inscriptions, datées du 25, du 28 et du 29 novembre, l'ont été par le colonel Turnier. Enfin, l'arrêté de caisse fait à Bayreuth est de la main de M. le sous-lieutenant Thiriôt. Les caractères parfaitement distincts de ces trois écritures ne peuvent laisser aucun doute dans l'esprit de l'observateur le moins expérimenté. Le sergent-major Coquelin, appelé en témoignage, confirme d'ailleurs le fait. Quelques jours avant le bombardement de Thionville, 22 novembre, il a été chargé, par le colonel Turnier, de recopier sur ce registre toutes les inscriptions portées sur la minute jusqu'à la date du 18. Cette minute était un petit registre de même format, tenu par le colonel lui-même, sauf une ou deux inscriptions portées par Coquelin, qui affirme avoir reproduit textuellement, dans sa copie, le libellé de l'original, en supprimant les parties raturées.

En présence de ces témoignages irrécusables, le colonel Turnier se retranche derrière son manque de mémoire. Il a fait faire une nouvelle expédition de son registre, à Thionville, parce qu'il tenait à en avoir une copie exacte et très-lisible; il a dû détruire l'original comme toutes les archives qui ne lui étaient pas indispensables, pour alléger autant que possible ses bagages en partant pour l'Allemagne.

Sans nous arrêter aux difficultés de transport d'un carnet de poche et en admettant même le manque de mémoire si extraordinaire du colonel Turnier, nous ferons remarquer que, lorsqu'il envoyait au sous-lieutenant Thiriôt l'arrêté de caisse du carnet qu'il affirmait sans hésitation avoir été fait à Bayreuth, il avait précisément devant les yeux le folio de ce carnet sur lequel il lui était facile de reconnaître trois écritures parfaitement distinctes, notamment la sienne. Comment pouvait-il de bonne foi supposer que ce registre, sur lequel il devait nécessairement reconnaître sa propre écriture, fût une copie faite à Bayreuth, à une époque où il déclarait

que sa blessure le mettait dans l'impossibilité d'écrire ?

Ce fait n'est pas le seul qui montre chez le colonel Turnier une sorte d'aversion pour les documents originaux susceptibles de préciser les dates des communications qu'il a pu échanger avec la place de Metz, notamment dans la première période du blocus.

Un des émissaires employés pour ce service, le sieur Flahaut, avait reçu à Metz un certificat du général Jarras, constatant qu'il avait franchi les lignes prussiennes le 20, le 21 et le 28 août.

Rentré à Thionville aussi tôt après la capitulation de Metz, Flahaut avait produit ce certificat pour constater qu'il avait accompli avec succès les missions dont on l'avait chargé.

Il avait montré à beaucoup d'habitants de Thionville cette pièce à laquelle il paraissait attacher un grand prix; aussi, après la capitulation, fut-on très-étonné d'apprendre qu'elle avait été brûlée; il fit entendre à ce sujet contre le colonel Turnier des récriminations dont plusieurs personnes furent témoins.

Dans sa déposition, Flahaut rend compte de cet incident en ces termes :

« Le certificat qui m'avait été délivré à Metz était analogue à celui que possédait Marchal. Il avait été fait en même temps que ce dernier certificat, par un officier de l'état-major général qui portait des lunettes bleues. Ce certificat, signé Jarras, constatait que j'avais franchi les lignes prussiennes, les 20, 21 (28-29) août. Je l'avais rapporté de Metz à Thionville avec quelques journaux de la localité qui parlaient de la mission que j'avais accomplie. Quelques jours après ma rentrée à Thionville, j'avais fait préparer, par M. Schnablay, actuellement commissaire à Pagny, un autre certificat que je voulais faire signer par le colonel Turnier, et qui, en outre des deux voyages susmentionnés, constatait que j'avais traversé une quatrième fois les lignes prussiennes pour venir à Thionville annoncer la capitulation de Metz.

« Le jour de la capitulation de Thionville, le colonel Turnier, qui habitait alors les caves d'un bâtiment militaire, situé à la porte du Pont, fit appeler ma femme. Comme je supposais que le colonel allait quitter la place, par suite de la capitulation, je chargeai ma femme de faire signer le certificat que j'avais fait préparer.

« Le colonel Turnier donna cent francs à ma femme, et un bon pour toucher cinquante kilogrammes de farine; mais lorsqu'elle lui présenta le certificat, il le déchira, en disant qu'il fallait brûler tous les papiers que j'avais apporté de Metz, parce que je serais dénoncé aux Prussiens, qui ne manqueraient pas de faire une perquisition chez moi, et de me fusiller s'ils pouvaient constater que j'avais porté des dépêches de Metz. Je tenais beaucoup à ces papiers, qu'il aurait été

« facile de cacher, de façon à les soustraire aux Prussiens; mais ma femme, qui était au moment d'accoucher, avait été tellement effrayée par le colonel Turnier, que je lui livrai ces certificats, qui furent brûlés par le sieur Evrard, marchand tailleur, place du Marché. »

Le fait, est confirmé par une lettre jointe au dossier que Flahaut écrivait, le 15 août 1871, au colonel Turnier, pour lui demander de lui venir en aide.

« Je vous prie aussi, mon colonel, écrit-il à cet officier supérieur, de vouloir bien m'adresser un certificat conforme à celui que vous avez détruit dans la crainte que cette pièce pût me compromettre; ce certificat était une attestation que j'avais pu franchir cinq fois les lignes prussiennes, porteur des dépêches suivantes (1). » Et Flahaut énumère dans sa lettre, en précisant les dates des 20, 21 (28-29) août et 27 octobre, ses quatre voyages entre Thionville et Metz. Il y indique en outre toutes les dépêches qui lui ont été confiées, savoir :

« 20 août. — Deux paquets de dépêches pour le général Coffinières et pour le directeur des télégraphes.

« 21 août. — Cinq dépêches, dont trois du maréchal Bazaine pour l'empereur, le ministre de la guerre et le maréchal de Mac-Mahon; la quatrième du général Coffinières, et la cinquième du directeur des télégraphes.

« 28-29 août. — Une dépêche du maréchal de Mac-Mahon au maréchal Bazaine (dépêche du général Ducrot).

« 29 octobre. — Voyage de Metz à Thionville pour annoncer la capitulation de l'armée. »

La réponse du colonel Turnier dénote à la fois le désir de satisfaire à la demande du postulant, sans même le rappeler à l'exactitude des faits, et la crainte de donner des renseignements précis sur la nature et l'époque des missions confiées à cet émissaire. « Je certifie, écrit le colonel Turnier, que pendant le blocus de Metz et de Thionville, M. Flahaut, ex-agent de police de cette dernière place, a traversé cinq fois les lignes ennemies, afin de porter la correspondance entre le ministre de la guerre et les maréchaux, et qu'il a couru les plus grands dangers dans ces missions où il a été fait prisonnier. — Par son zèle, son dévouement et en exposant souvent sa vie, M. Flahaut a rendu les plus grands services, qui sont loin d'avoir été récompensés par les faibles sommes qu'il a

(1) Cette prétention de Flahaut d'avoir franchi cinq fois les lignes prussiennes, formulée dans sa lettre du 15 août 1871, et confirmée par le certificat du colonel Turnier, tendrait à faire présumer que Flahaut aurait été chargé d'une troisième mission. Cependant cet émissaire et le colonel Turnier opposent à cette insinuation les dénégations les plus formelles.



« reçues, et que le manque d'argent à Metz et à Thionville n'a pas permis de rendre plus considérables.

« 26 septembre 1871.

« Signé TURNIER. »

Enfin, nous retrouvons cette même aversion pour les dates d'envoi des émissaires expédiés de Thionville à Metz pendant la première période du blocus, dans le registre des fonds secrets mis au net, comme nous l'avons vu, environ un mois après la capitulation de Metz. Nous y constatons aussi des omissions et des interversions qui semblent avoir pour but d'éviter d'appeler l'attention sur des noms que l'instruction aurait intérêt à retrouver ou à classer dans un ordre chronologique qui paraît avoir été observé à partir du mois de septembre, pendant lequel les notes sont soigneusement enregistrées. Jusqu'au 30 août, la seule date inscrite en regard du nom d'un émissaire est celle du 28, date du second départ de Flahaut, accompagné de Marchal (1), correspondant d'ailleurs à l'envoi d'une dépêche que le maréchal Bazaine reconnaît avoir reçue le 29.

Cependant il est établi que le sieur Mercier est parti, le 19 au matin, de Thionville, après avoir reçu des mains du colonel Turnier le courrier qu'il a porté à Metz dans la journée. Ce témoin déclare avoir reçu au moment de son départ, au bureau du commandant de place, une gratification de vingt francs que le colonel Turnier omet de faire figurer en tête du registre de ses dépenses secrètes.

D'autre part, le colonel Turnier a dû, avant le 28 août, envoyer un émissaire de Thionville pour porter au maréchal Bazaine la dépêche du 22, du maréchal de Mac-Mahon. L'instruction constate en effet que plusieurs agents porteurs de cette dépêche se sont rabattus sur Thionville et se sont mis en rapport avec le colonel Turnier.

Dans l'après-midi du 23 août, les douaniers Hiegel et Simon se présentent à cet officier supérieur et lui montrent une passe du capitaine Reboul, commandant à Montmédy, requérant toutes les autorités civiles et militaires de leur prêter assistance pour l'accomplissement de leur mission. Ces deux émissaires répètent les instantes recommandations de cet officier sur l'importance capitale de la dépêche dont ils sont chargés et qu'il faut faire parvenir à tout prix au maréchal Bazaine. Le colonel Turnier, voyant qu'ils ne connaissent pas le pays et qu'ils ne parlent pas l'allemand, leur déclare qu'ils ne peu-

(1) La date du 20, mise en regard du nom de Flahaut à son premier voyage, n'a été inscrite qu'après coup sur la première expédition des copies faites à Bayreuth, d'après les indications de cet émissaire, lorsqu'il a été appelé pour déposer devant le conseil d'enquête.

vent pas réussir dans l'accomplissement de leur mission. Il reçoit de leurs mains le message qui leur a été confié, en assurant qu'il le fera parvenir à destination.

Le 26, cette même dépêche est apportée à Thionville par un troisième émissaire envoyé de Montmédy, le garde mobile Syndic, qui, après avoir fait quelques tentatives inutiles, vient, en passant à Thionville, rendre compte au colonel Turnier de l'insuccès de sa mission; cet officier lui répond qu'il a déjà envoyé cette dépêche à Metz par un agent qui n'est pas encore de retour.

Un quatrième émissaire, garde forestier, dont l'instruction retrouve seulement la trace dans la déposition de Flahaut, paraît être venu remettre une fois encore sous les yeux du colonel Turnier cette dépêche si importante.

Le 27 au soir, nous voyons arriver à Thionville M. Lagosse, maire de Montgon, porteur de la dépêche du général Ducrot. Sous l'impulsion de cet homme dévoué, le commandant de place se met immédiatement en quête d'émissaires, et revient lui dire :

« Trois hommes partiront demain pour porter votre dépêche à Metz. Sur les trois, il y en a un dont je suis sûr. S'il ne passe pas, personne ne passera. »

Le lendemain, 28 août, Flahaut part avec Marchal, et ces émissaires n'emportent à Metz que la dépêche du général Ducrot.

De l'ensemble de ces faits découlent deux questions, qui se posent naturellement au colonel Turnier :

1<sup>o</sup> Comment se fait-il qu'ayant entre les mains, depuis le 23, la dépêche du 22, du maréchal Mac-Mahon, dont l'importance capitale vous était connue et que plusieurs émissaires sont venus successivement vous rappeler, vous ne l'avez pas remise à Flahaut, en même temps que la dépêche du général Ducrot?

2<sup>o</sup> Comment se fait-il qu'ayant, comme le prouve votre entretien avec M. Lagosse, une si haute opinion de l'habileté de Flahaut, vous n'avez pas songé à l'utiliser, le 23, pour faire parvenir à Metz cette dépêche importante?

Cet émissaire déclare que, depuis le 21, jour de son retour de Metz, jusqu'au 28 juin, jour de son départ, il n'a pas quitté Thionville et qu'il est resté constamment à votre disposition.

La seule réponse de quelque valeur faite par le colonel Turnier à ces deux questions, est que le 28, au moment du départ de Flahaut, il avait la conviction que la dépêche du 22, du maréchal de Mac-Mahon, était déjà parvenue à Metz.

Mais il fallait, au sujet de l'arrivée de cette dépêche, plus qu'une conviction, il fallait une certitude pour que le colonel Turnier n'ait pas saisi cette occasion de la faire parvenir à Metz, et telle

était la situation d'esprit de cet officier supérieur au moment de son entrevue avec M. Lagosse.

Nous le voyons, en effet, le 27 août, dicter à ce témoin les nouvelles de l'armée de Metz, qu'il doit à son retour transmettre au maréchal de Mac-Mahon, nouvelles qui ne ressemblent en rien à celles qui lui ont été apportées, le 21, par Flahaut, de la part du général Coffinières. Interrogé sur l'origine de ces renseignements, le colonel Turnier répond :

« J'ai dû les tenir d'une source officielle ou qui m'a paru telle, car, sans cela, je ne me serais pas permis de transmettre d'une manière aussi certaine des récits vagues et non certifiés. » Par cette raison, il est conduit à reconnaître comme évident que postérieurement à la rentrée de Flahaut et antérieurement au second départ de cet émissaire, il a reçu des nouvelles officielles de l'armée du Rhin.

La déposition de M. Lallement, procureur de la République à Verdun, vient encore confirmer ce fait par un témoignage irrécusable. Le 27 août, ce magistrat est mis en rapport avec le colonel Turnier. Cet officier lui dit qu'il a des nouvelles du maréchal Bazaine à faire parvenir au maréchal de Mac-Mahon, qu'en raison de leur importance il ne sait à qui les confier, et le prie de vouloir bien se charger d'une dépêche.

M. le procureur impérial de Sarreguemines accepta cette mission, et, le 29 août, vers huit heures du matin, il remettait son message entre les mains du commandant supérieur de Sedan, sans en prendre connaissance. Comme on le verra plus loin (chap. VIII), cette dépêche fut apportée le même jour à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon, par M. Hulme, filateur à Mouzon. En voici, dit ce témoin, sinon les termes, du moins le sens.

Le colonel Turnier fait savoir qu'il reçoit de Metz, pour être communiquée à l'armée française, s'il est possible, une dépêche ainsi conçue :

« Nos communications sont coupées, mais faiblement; nous pourrions percer quand nous voudrions, et nous vous attendons. »

Les faits suivants se trouvent donc établis par l'ensemble de ces dépositions.

Le 23 août, le colonel Turnier a reçu la dépêche du 22, du maréchal de Mac-Mahon, avec ordre de la faire parvenir au maréchal Bazaine par tous les moyens possibles.

Le 26 août, il a fait connaître au garde mobile Syndic que cette dépêche avait déjà été expédiée à Metz par un émissaire qui n'était pas encore venu.

Le 27 août, il a reçu des nouvelles officielles de Metz; le 28 août, envoyant à Metz Flahaut, en qui il a toute confiance, il lui donne seulement la dépêche du général Ducrot, et juge inutile de lui confier en même temps une nouvelle expédition de la dépêche si importante du maréchal de Mac-Mahon.

Les nouvelles parvenues à Thionville le 27 indi-

quaient donc d'une manière positive l'arrivée à Metz de cette dépêche.

Par suite, il est constaté que, du 24 au 27 août, il est parti de Thionville pour Metz au moins un émissaire, et que, pendant ce même laps de temps, un envoyé du maréchal Bazaine est arrivé à Thionville. Ces émissaires ne sont certainement pas partis ou arrivés sans avoir recours à la caisse des fonds secrets du colonel Turnier. Cependant si nous nous reportons à son registre des fonds secrets, nous ne trouvons, entre les deux inscriptions qui concernent Flahaut, c'est-à-dire du 20 au 28, que deux noms :

1<sup>o</sup> Celui de la femme Imbert, qui, après avoir remis au colonel Turnier, le 21 août, trois dépêches du maréchal Bazaine, a essayé de rentrer à Metz le même jour sans avoir reçu aucune mission, et qui, ayant échoué dans cette tentative, n'a quitté Thionville que cinq semaines après;

2<sup>o</sup> Celui de Raisère, charpentier de Longuyon, envoyé par le maire de cette localité pour demander des instructions au sujet de vivres emmagasinés sur ce point, et qui n'a pas dépassé Thionville.

Quant aux émissaires à destination de Metz ou envoyés par le maréchal Bazaine, on n'en trouve pas trace, soit qu'ils aient été omis, soit qu'ils aient été reportés sur le registre à une date postérieure au 28.

Pour compléter cet examen du registre des fonds secrets de la place de Thionville, nous nous bornons à mentionner pour mémoire la contradiction qui existe entre la première inscription de 50 francs, portée au nom de Flahaut, et la déposition de ce dernier, qui déclare formellement n'avoir rien reçu du colonel Turnier pour sa première mission ni à l'aller ni au retour. Par contre, l'émissaire Miesch a été certainement chargé d'une mission pendant le mois d'août ou de septembre. Le témoignage de la femme Marchal, entendue à Versailles, ne peut laisser aucun doute à cet égard. Cet homme est-il arrivé à Metz et a-t-il remis sa dépêche au maréchal Bazaine, comme il le dit dans sa déposition? On ne saurait l'affirmer avec certitude; un démenti est opposé à sa déclaration par sa belle-sœur, la femme Rédel, dont il invoque le témoignage pour constater sa présence à Metz; cependant il ne semble pas qu'il y ait lieu de prendre en sérieuse considération le témoignage d'une femme qui, depuis longues années, vit en très-mauvaise intelligence avec son beau-frère et qui déclare elle-même avoir complètement perdu la mémoire de ce qui s'est passé pendant le blocus de Metz.

Quoi qu'il en soit, Miesch a été envoyé en mission par le colonel Turnier dans les premiers temps du blocus, et il déclare avoir reçu à son retour une gratification de cinquante francs qui ne saurait être confondue avec celle de dix francs portée en regard de son nom à la date du 13 octobre.

Nous ne nous détournerons pas du but principal



de l'instruction dont nous sommes chargés pour apprécier la conduite du colonel Turnier.

Nous nous bornons à conclure, de l'ensemble des faits qui viennent d'être rapportés, que lorsque cet officier supérieur, la veille du bombardement de la place qu'il avait à défendre se préoccupait si vivement de la comptabilité de ses fonds secrets et jugeait nécessaire de subsister à son registre original un nouveau registre mis au net et sans ratures, il devait avoir un autre mobile que celui de faciliter l'apurement de ses comptes. Nous trouvons d'ailleurs un exemple d'une des transformations opérées par cette substitution, en comparant la copie faite par Coquelin à Thionville avec celles qui ont été faites à Bayreuth, sur lesquelles on ne retrouve plus le nom de Jules Muller, biffé sur la première copie. Le soin apporté à Bayreuth à la révision du nouveau registre établi par le sergent-major Coquelin est un nouvel indice qu'un travail analogue a été opéré à Thionville sur le registre original.

#### Intervention du commandant Magnan.

Recherchons maintenant la cause première de ces agissements.

Le 20 août 1870, avant huit heures du matin, le colonel Turnier dictait dans son cabinet, au sergent-major Coquelin, son secrétaire, une lettre destinée au général Coffinières, qui commence par ces mots :

« J'ai l'honneur de vous adresser un agent porteur de nombreuses dépêches que je vous prie de vouloir bien transmettre.

« Le ministre et le maréchal de Mac-Mahon me demandent à chaque instant des nouvelles du maréchal Bazaine.

« Le commandant Magnan, arrivé hier ici et qui est retourné à Montmédy, sachant la voie coupée, m'en demande aussi. Il m'annonce que les convois de munitions sont à Montmédy ou en arrière, et que, jusqu'à nouvel ordre, les trains ne dépassent pas cette dernière ville, » etc.

En dictant cette lettre, le colonel Turnier, pour ne pas ébruiter la nouvelle du passage à Thionville du commandant Magnan, ordonnait à Coquelin de laisser en blanc le nom de cet officier, qu'il ajoutait après coup; cette réserve vis-à-vis de son secrétaire ne saurait avoir pour cause un oubli momentané du nom laissé en blanc par son ordre, puisque le colonel Turnier déclare qu'avant l'entrevue du 19, il connaissait de vue le commandant Magnan pour l'avoir rencontré déjà plusieurs fois. Elle ne saurait non plus être attribuée à la gravité des faits énoncés dans la lettre précitée qui se rapportent au commandant Magnan. Elle ne peut donc être que la conséquence d'une recommandation expresse et confidentielle faite par cet officier au colonel Turnier. D'autre part, le commandant Magnan, appelé à déposer sur les divers incidents de son entrevue avec le colonel Turnier pendant la journée du 19, s'exprime en ces termes :

« Sur un avis que la voie était réparée, nous repartîmes pour Thionville vers cinq heures du matin, et nous entrâmes dans la gare de cette ville, entre neuf et dix heures du matin le 19. Nous venions de voir un train de blessés qui arrivait du ban Saint-Martin, et de voir partir devant nous un train considérable de vivres. Après avoir causé quelques instants dans le wagon même avec le colonel Turnier et le sous-préfet de Thionville, nous partîmes à notre tour, mais nous dûmes bientôt rentrer en gare, refoulés que nous étions par le train de vivres en question; le chef de train nous apprit que le pont de Mézières-les-Metz était coupé, et la voie occupée par les Bavares. »

Invité à préciser les détails de son entrevue avec le colonel Turnier, le commandant Magnan répond comme il suit aux diverses questions qui lui sont adressées dans ce but :

« D. — Veuillez expliquer à quel moment précis de votre voyage vous avez causé avec le colonel Turnier ?

« R. — J'ai vu le colonel Turnier, pour la première et seule fois, à la gare de Thionville, le 19 au matin, alors que j'arrivais du camp de Châlons. Notre train est parti devant lui pour Metz, et, quand nous avons été obligés de revenir sur nos pas, je n'ai plus vu ni le colonel Turnier, ni le sous-préfet. Voilà ce que mes souvenirs me disent, mais si c'est en revenant en gare de Thionville que j'ai vu le colonel Turnier, je ne dis pas le contraire; ce que j'affirme, c'est que je ne l'ai vu qu'une seule fois.

« D. — Puisque vous avez chargé le colonel Turnier de demander de votre part des nouvelles à Metz, ce ne peut être au moment où vous quittez la gare de Thionville marchant vers Metz ?

« R. — Bien évidemment non. Lors de mon passage à la gare de Thionville, je n'ai chargé M. le colonel Turnier d'aucune mission de ce genre, je comptais trop bien, à ce moment-là, rejoindre le maréchal quelques heures après, et ce n'est que le 21 ou le 22, quand je me trouvais à Montmédy sans nouvelles, ayant déjà été rebuté dans mes efforts pour passer, que je me suis mis en communication, par correspondance, avec le colonel Turnier, et j'ai chargé de faire parvenir des dépêches au maréchal Bazaine et de me donner les nouvelles qu'il pourrait recevoir de Metz.

« D. — Jusqu'où, à partir de la gare de Thionville, votre train s'est-il avancé vers Metz ?

« R. — Nous n'avons pas fait, autant que je me le rappelle, plus de quatre à cinq minutes de chemin; en tout cas, nous n'avons pas atteint la première station. »

Mettons en regard de cette déposition la feuille de route du train spécial qui, le 19 août a porté le commandant Magnan de Charleville à Thionville.

TRAIN SPÉCIAL 19 août.	STATIONS.	HEURES		OBSERVATIONS.
		D'ARRIVÉE.	DE DÉPART.	
Chef de train..	Charleville..		11 h. »	Composition du train 2 fourgons (D). 1 voiture de 1 <sup>re</sup> classe (A245) 1 wagon de chevaux (Nord, 1832). » » Ce train est accompagné par M. l'inspecteur Dufour.....
Némery....	Sedan.....	11 h. 25	11 30	
	Bazailles....	11 40	11 44	
	Montmédy...	12 55	12 56	
	Longuyon...	1 05	1 20	
Mécanicien Cloërte....	Audun-le-Roman.....	2 »	2 01	

En transmettant ce document dans son rapport du 10 septembre 1872, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de l'exploitation, ajoute :

« Le train spécial parti de Charleville à onze heures du matin arrivait à Thionville à deux heures quarante du soir, mais il était déjà trop tard. Depuis une heure de l'après-midi, la voie était coupée à Mézières, et, bien qu'elle n'ait été interrompue définitivement que le lendemain 20, les relations avec Metz, possibles encore le matin du 19, étaient suspendues. C'est alors que le commandant Magnan donna l'ordre de rétrograder comme il l'avait fait la veille. Son retour sur Montmédy eut lieu avec une marche indiquée comme il suit sur l'itinéraire établi par la compagnie du chemin de fer.

« Train n° (7) 20.

« Mécanicien, Aubertel; chef de train, Némery.

« Thionville, départ 3 h. 50.

« Longuyon, arrivé 5 h. 40.

« — départ 5 h. 50.

« Montmédy, arrivée 6 h. 20. »

Ainsi, le train spécial qui a conduit à Thionville le commandant Magnan, n'est pas parti de Charleville à cinq heures du matin, mais à onze heures; il n'est pas arrivé entre neuf et dix heures du matin, mais à deux heures quarante minutes du soir après que la voie avait été coupée à Mézières par les Prussiens. Enfin, il n'a jamais dépassé Thionville.

On aimerait pouvoir croire que la mémoire fait défaut à M. le commandant Magnan, mais il se charge lui-même de dissiper cette illusion, par le soin avec lequel il rappelle certains détails qui semblent devoir confirmer sa déposition. Il parle notamment du convoi de vivres qu'il aurait vu partir devant lui de Thionville, tandis qu'en réalité ce train la quitta la gare à midi, c'est-à-dire deux heures quarante avant son arrivée. Aussi n'y a-t-il pas lieu de rechercher, comme le commandant Magnan semble vouloir y inviter, si une entrevue avec le colonel Turnier a eu lieu au moment où il se diri-

geait sur Metz, ou lorsqu'il quittait définitivement cette gare pour se rendre à Montmédy.

L'aide de camp du maréchal Bazaine ne peut avoir oublié que son train n'a jamais dépassé Thionville dans la direction de Metz; il lance adroitement cette insinuation, pour essayer de donner une certaine ressemblance à l'étrange déclaration qu'il fait d'avoir quitté le point le plus rapproché du but de son voyage, sans donner aucune mission au colonel Turnier qui, en ce moment, était en communication journalière avec Metz.

« Lors de mon passage à Thionville, nous dit le commandant Magnan, je n'ai chargé le colonel Turnier d'aucune mission pour Metz; je comptais trop bien à ce moment-là rejoindre le maréchal. Ce n'est que vers le 21 ou le 22 août, quand je me trouvais à Montmédy sans nouvelles, que je me suis mis en communication par correspondance avec cet officier, et que je l'ai chargé de faire parvenir des dépêches au maréchal et de me donner les nouvelles qu'il pourrait avoir de Metz. »

Nous voyons pourtant dès le 20, huit heures quarante et une du matin, le colonel Turnier s'empresser de transmettre au commandant Magnan la nouvelle que l'armée est rentrée sous Metz; nous le voyons en même temps expédier de nombreuses dépêches au général Coffinières, en le priant de les transmettre, et lui demander des nouvelles de la part du commandant Magnan; nous constatons enfin qu'il cache à son entourage les rapports qu'il a eus avec cet officier.

Cet aperçu de la situation prise devant l'instruction par le commandant Magnan nous conduit à revenir de quelques jours en arrière pour suivre pas à pas les agissements de cet officier pendant la mission qui lui a été confiée par le maréchal Bazaine, le 17 août 1870.

#### CHAPITRE III

##### Mission du commandant Magnan.

Dépêche de l'empereur. — Envoi du commandant Magnan.

« Dites-moi la vérité sur votre situation, afin de régler ma conduite ici. Répondez-moi en chiffres. — Napoléon. »

Telle est la dépêche que l'empereur adressait, au camp de Châlons, au maréchal Bazaine, le 17 août, à cinq heures dix du soir, après avoir vainement réclamé, depuis le matin, des nouvelles de l'armée, qu'il croyait en marche sur Verdun.

A cette sommation le maréchal répondit :

« Comme je le dis à l'empereur dans ma dernière dépêche (1). »

(1) La dépêche à laquelle le maréchal fait allusion répond au télégramme n° 2497, et est ainsi conçue : « Au moment où je reçois votre dépêche, j'écris à Votre Majesté; le